



BUDGET PRINCIPAL 2025 PRESENTATION

VUE D'ENSEMBLE : ETAT II A

A la page 9 du document annexé au projet de délibération, apparaissent les grandes masses équilibrées du budget.

| | | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------|----------------------------|-----------------|------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | CREDITS PROPOSES | 26 305 962,53 € | 18 370 603,89 € |
| | RESTES A REALISER | + 290 360,14 € | + 4 399 130,29 € |
| | REPORT DE RESULTATS | | + 3 826 588,49 € |
| | TOTAL | 26 596 322,67 € | 26 596 322,67 € |

En investissement, sont prévus 26 596 322,67 € de recettes et dépenses, en hausse de 14.54% (+3 376 312,72 €) par rapport au prévisionnel de 2024, compte-tenu du programme d'investissement proposé pour 2025, validé lors du débat d'orientations budgétaires, avec notamment le complexe intercommunal sportif et culturel, pour lequel des crédits sont prévus pour le compte de la communauté de communes Arve et Salève à hauteur de 11 850 000,00 € en dépenses et recettes (9 089 942,18 € l'an dernier).

| | | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|----------------------------|-----------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | CREDITS PROPOSES | 13 937 908,30 € | 11 991 534,32 € |
| | REPORT DE RESULTATS | | + 1 946 373,98 € |
| | TOTAL | 13 937 908,30 € | 13 937 908,30 € |

En fonctionnement, sont prévus 13 937 908,30 € en dépenses et recettes. Ce budget proposé est en augmentation de 5,24 %, précisément de plus 693 625,42 €.

Il est à noter que la prévision des opérations réelles de dépenses est en hausse de 0.92 % et celle des opérations d'ordre est en hausse de 20.34 %.

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| BUDGET TOTAL | 40 534 230,97 € | 40 534 230,97 € |

Le budget global communal est équilibré à 40 534 230,97 €.

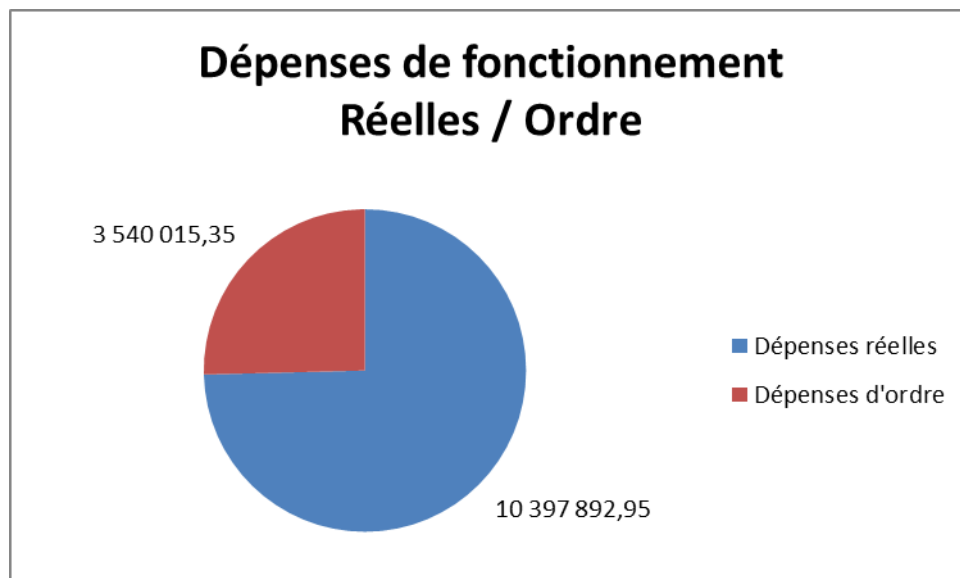
BALANCE GENERALE DU BUDGET

La section de fonctionnement

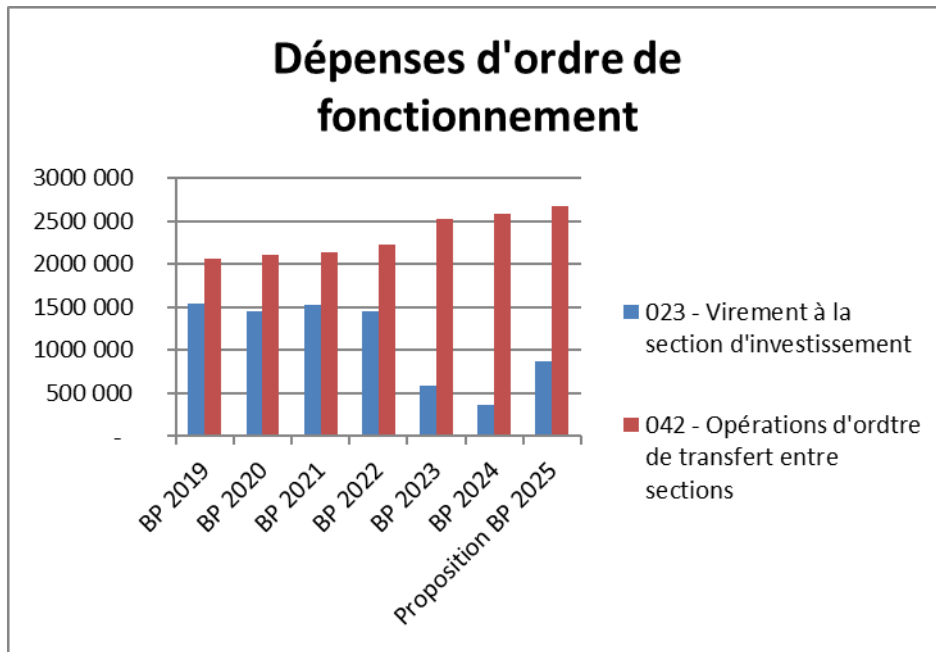
Les dépenses

| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Proposition BP 2025 | Variation 2018/2019 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| Charges à caractère général (011) | 2 404 705 | 2 400 490 | 2 637 160 | 2 803 381 | 2 783 027 | 2 841 015 | 2 864 294 | 0,82% |
| Charges de personnel (012) | 4 479 566 | 4 476 325 | 4 500 658 | 4 714 318 | 5 099 432 | 5 408 825 | 5 411 265 | 0,05% |
| Atténuations de produits (014) | 270 007 | 152 000 | 201 650 | 245 158 | 156 200 | 185 345 | 265 000 | 42,98% |
| Autres charges de gestion courante (65) | 1 205 143 | 1 184 423 | 1 278 683 | 1 305 166 | 1 359 143 | 1 471 743 | 1 410 274 | -4,18% |
| Charges financières (66) | 313 680 | 304 566 | 260 002 | 518 459 | 351 832 | 350 364 | 312 059 | -10,93% |
| Charges spécifiques exceptionnelles (67) | 78 437 | 42 400 | 20 100 | 15 100 | 41 385 | 6 000 | 5 000 | -16,67% |
| Dépenses imprévues (022) | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 20 000 | - | - | - | #DIV/0! |
| Dotations aux provisions, dépréciations (68) | 9 000 | 9 400 | 9 000 | 5 000 | 10 000 | 39 251 | 130 000 | 231,20% |
| TOTAL | 8 860 538 | 8 669 604 | 9 007 253 | 9 626 583 | 9 801 018 | 10 302 543 | 10 397 892,95 | 0,93% |
| Total hors dette, charges exceptionnelles et dépenses imprévues | 8 368 421 | 8 213 238 | 8 618 151 | 9 068 023 | 9 397 802 | 9 906 928 | 9 950 834 | 0,44% |

| Dépenses d'ordre de fonctionnement | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Proposition BP 2025 | Proposition BP 2025 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| 023 - Virement à la section d'investissement | 1 540 777 | 1 457 374 | 1 532 436 | 1 456 186 | 586 224 | 356 093 | 871 993 | 144,88% |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 069 913 | 2 114 462 | 2 133 548 | 2 226 190 | 2 524 449 | 2 585 647 | 2 668 022 | 3,19% |
| TOTAL | 3 610 690 | 3 571 837 | 3 665 983 | 3 682 377 | 3 110 673 | 2 941 740 | 3 540 015 | 20,34% |



| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | Proposition BP 2019 | Proposition BP 2020 | Proposition BP 2021 | Proposition BP 2022 | Proposition BP 2023 | Proposition BP 2024 | Proposition BP 2025 | Variation 24/25 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| TOTAL DES DÉPENSES ORDRE ET RÉELLES | 12 471 228 | 12 241 441 | 12 673 237 | 13 308 959 | 12 911 692 | 13 244 283 | 13 937 908,30 | + 5,24 % |



Les opérations d'ordre

Elles comprennent les amortissements pour 2 654 424,84 €, l'étalement de la charge des assurances dommage-ouvrage pour 13 597,27 € et 871 993,24 € de virement à la section d'investissement. Pour mémoire, concernant l'amortissement, sont désormais concernées les immobilisations des années antérieures, ainsi que celles réalisées courant de l'exercice compte-tenu de la règle de la nomenclature M57 de l'amortissement au prorata-temporis des biens.

Ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre d'investissement.

Le virement à la section d'investissement est en hausse compte-tenu des besoins des sections.

Les opérations d'ordre diminuées des opérations d'ordre de recettes (3 393 564,92€), constituent l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la commune et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Observations sur les évolutions des dépenses réelles :

La comparaison est faite par rapport au budget primitif 2024 tel qu'il a été voté l'an dernier, hors décision modificative qui a pu être prise par la suite. Pour mémoire, le budget 2024 a été voté au 09 avril 2024.

Compte-tenu de la situation financière de la commune, exposée lors du débat d'orientations budgétaires, l'objectif fixé est de maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'avoir un montant de charges générales et de gestion courante au plus identique à celui de l'an dernier. Dans un contexte économique particulier, les prévisions sont faites compte-tenu des leviers d'économie mis en œuvre par les services. Selon les arbitrages, le budget primitif pourra faire l'objet d'ajustement par des décisions modificatives au cours de l'exercice. Compte-tenu des règles comptables et de l'équilibre budgétaire, le montant prévisionnel des crédits est souvent supérieur aux objectifs d'exécution budgétaire.

- **Charges à caractère général (011) 2 864 294,12 €** : le prévisionnel est en légère hausse de 0,82% (+ 23 279,62€)

Sont à noter :

- l'augmentation du niveau des crédits affectés aux dépenses de fournitures de repas (compte 6042) ouverts pour 511 030 €, compte-tenu de la prévision des effectifs scolaires et de la révision des prix pratiqués par le fournisseur.
- les comptes affectés aux dépenses d'énergie sont en augmentation compte-tenu de l'inflation des prix cumulée depuis plusieurs années, des nouveaux locaux, notamment la maison médicale et extension de l'école de la Rose des Vents en année pleine: gaz et électricité (60612, + 11.78%), chauffage (60613, -11.20 %); au total, les crédits ouverts passent de 493 060 € à 511 460 €, soit + 3.73%. L'augmentation est nettement moins forte que l'an dernier (+20,08%). Il est à noter que les crédits affectés aux combustibles (fioul et pelé) sont en baisse compte-tenu des réalisations antérieures (60621, -5.5%)
- le prévisionnel de dépenses de carburant (compte 60622) augmente légèrement compte-tenu notamment des déplacements de la police pluri-communale sur un secteur élargi (+7,7 % ; +2 100 €)
- au compte 60628 autres fournitures non stockées sont inscrits les crédits pour les plantations et fleurissements saisonniers : le montant est stable à 12 000 €.
- le compte 60631 fournitures d'entretien : les crédits sont revus à la baisse (-28,44%) compte-tenu des réalisations antérieures et les objectifs d'économie de consommation.
- les crédits affectés aux comptes 60632 fournitures de petits équipements (99 300€) diminuent de 15 250 €, dans la mesure où il y a moins de travaux en régie prévus cette année et compte tenu des besoins identifiés.
- le compte 60636 correspondant aux vêtements de travail est en baisse de 4 123.60€.
- le prévisionnel des crédits attribués aux fournitures administratives (compte 6064) est revu à la baisse de 48,02 % ; il passe de 16 430 € à 8 540 €.
- le compte 6065 dédié à l'achat des livres de la médiathèque passe de 18 000 € à 16 000 € compte-tenu de la définition des besoins du service .
- le budget affecté aux fournitures scolaires a été revu à la baisse pour mémoire depuis la rentrée de septembre 2023. Sont attribués 50 € par élève et 200 € par classe. Néanmoins, les crédits alloués sont augmentés de 3.67 % (+ 2 000 €) compte-tenu des effectifs prévisionnels.
- le compte prestations de services (611) est en hausse de 76 634,60 €. Cette évolution est liée notamment au choix de mettre en place une commission d'indemnisation amiable des commerçants avec l'accompagnement de la chambre du commerce et de l'industrie, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Grande rue. Aussi, l'externalisation du service informatique est désormais imputée sur ce compte. Pour mémoire, sont également imputées

sur ce compte les dépenses notamment en matière de déneigement et salage des voies, de fauchage, de lutte contre les nuisibles.

- les crédits prévus au compte 61358 locations mobilières passent de 23 108 € à 19 710€, compte tenu des réalisations antérieures ; les frais de locations des copieurs sont notamment imputés sur ce compte.

- au compte 614 sont affectés les frais de copropriété ; cette année, ont été ajoutés les frais liés à la maison médicale, c'est pourquoi les crédits proposés passent de 33 200 € à 36 650 €

- les crédits affectés aux dépenses d'entretien des terrains imputées au compte 61521 sont stables à 20 000 € compte-tenu des réalisations antérieures et des besoins recensés.

- les crédits prévus sur le compte entretien et réparations de bâtiments (615221 ; 70 500 €) diminuent de 2 500 € compte-tenu des éléments connus.

- les crédits prévisionnels du compte 615231, entretien et réparation de voiries d'un montant de 85 000 € son identiques à l'an dernier, compte-tenu des réalisations projetées.

- le compte dédié à l'entretien et réparation des réseaux (615232) diminue de 9 600 € et s'élève à 65 400 € ; il s'agit des prévisions d'entretien d'éclairage public et d'entretien du réseau d'eaux pluviales.

- les crédits d'élagage et d'entretien de la forêt budgétés au compte 61524 correspondent au programme d'un montant de 11 028 € voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 04/02/2025 et à la contribution versée à l'hectare à l'ONF.

- les crédits affectés à la maintenance (compte 6156) diminuent de 15, 28 % (-17 270 €), compte-tenu des contrats en cours

- au compte 6161 sont affectés les crédits pour les assurances de la commune, à savoir l'assurance des biens, la protection juridique, la responsabilité civile et la flotte automobile. Globalement, les taux de cotisation ont augmenté cette année. Concernant la flotte automobile, suite à une résiliation du contrat aux frais et risques du titulaire défaillant, un contrat a dû être conclu en urgence et la cotisation a fortement augmenté.

- des crédits doivent être prévus au compte 6162 pour la conclusion du contrat concernant les frais de l'assurance dommage-ouvrage liée à l'opération du complexe intercommunal (104 624,14 €) pour rappel 64% de cette somme est refacturée à la Communauté de communes d'Arve et Salève

- les crédits prévus pour la formation au compte 6184 sont estimés à 51 500 €, en diminution de 4 670 €,

- le compte 62268 frais d'honoraires baissent de l'ordre de plus de 26 % ; sont affectés à ce compte notamment les frais de portage de l'EPF (56 713,12 €) qui baissent de plus de 18 000 €, ainsi que les frais de géomètre, de commissaire enquêteur, différentes analyses, de prestations juridiques

- les crédits du compte 6227 frais d'actes et de contentieux baissent de 10 000 €

- le compte 6232 fêtes et cérémonies est stable à 21 250 € de crédits

- le compte 6233 foires et expositions passe de 156 950 € à 96 400 €, compte-tenu que les crédits prévus l'an dernier pour la programmation de la salle culturelle à hauteur de 50 000 € ont été cette année ventilés sur différents comptes notamment le 6288 pour des projets de spectacles, médiations et de résidences artistiques, afin de préparer l'ouverture de la salle. Le budget affecté à l'animation du territoire baisse de 15 800 € est réparti comme suit : J comme Jonquilles 28 400 € ; RSP : 14 000 € ; Bastringue et tintamarre : 27 500 € ; Foire d'automne : 11 200 ; Décembre on s'tient chaud : 2 750 € ; journée du patrimoine : 1 000 € ; 14 juillet et sapins de Noël : 7 000 €

- les publications du journal 197 sont de 3 par an et une brève en année classique ; mais le numéro de février n'ayant pu sortir, les crédits prévisionnels du compte 6236 sont revus légèrement à la baisse, sachant qu'il tient compte des publications ponctuelles prévues pour le projet d'aménagement de la Grande rue.

- la distribution des publications est assurée par un prestataire externe ; les crédits sont prévus au compte 6248.

- les crédits du compte 6247 transports collectifs baissent de 1 600 € compte-tenu des prévisions du service d'accueil de loisirs et périscolaire. Sont imputés sur ce compte les frais de transport scolaire d'Arculinges.
- les crédits du compte frais d'affranchissement 6261 baissent de 3 000 € compte-tenu des besoins
- le compte 6262 dédié aux frais de télécommunications passent de 27 693 € à 30 139 € compte-tenu des abonnements en cours
- au compte 6281 concours divers (5 210 €), sont imputés notamment les frais liés à l'adhésion de l'association des communes forestières, à lettres frontières, à l'ADM74
- les frais liés à l'instruction des actes d'urbanisme par la communauté de communes sont imputés au compte 62876 et s'élèvent à 64 595,05 € contre 60 475 € l'an dernier.
- le compte 62878 à d'autres organismes correspond notamment aux frais liés à l'EPF (3 709,20 €), à la participation aux coûts des actes d'Etat-civil délivrés par la commune de Contamines (5 460 €), au SYANE dans le cadre des conventions d'enfouissement notamment pour la rue des écoles et des bornes électriques (9 603,17 €); les participations au Syane expliquent la différence de prévision par rapport à l'an dernier où une décision modificative avait été votée en cours d'exercice pour tenir compte notamment de l'enfouissement route du Foron (rattrapage)
- le compte 6288 autres services extérieures augmente de 16 440 € compte-tenu des prévisions de crédit pour la salle culturelle et la préparation de son ouverture. Sont également affectés sur ce compte les frais liés aux animations de la médiathèque, les sorties et intervenants du centre de loisirs et accueils périscolaires. Sont également prévues les animations du service transition écologique à destination du périscolaire dans le cadre du projet de jardins partagés et à destination du plan bleu sphère.

- **Charges de personnel (012) : 5 411 265,48 €**

Elles sont en hausse de +2 440,45 € par rapport au prévisionnel 2024 : soit + 0.04 %

Par rapport à l'exécution 2024, elles sont en hausse de + 274 259,99 € soit + 5.34 %. Pour mémoire, la prospective cible un montant de 5 350 000 €.

Représentant 52 % du prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2025, les charges de personnel restent le plus gros poste de dépenses. La maîtrise voire la baisse de la masse salariale reste un levier pour atteindre l'objectif de baisse des coûts de fonctionnement. Ce levier doit tenir compte de la rigidité de ces charges de personnel et du niveau de qualité de service attendu dans un contexte réglementaire contraint et d'évolution régulière de la démographie.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes.

Pour mémoire, la valeur du point d'indice a été gelée de 2010 à 2016, puis de février 2017 à juin 2022 sur décision du gouvernement. Depuis, plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements ont été prises pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique. Ainsi, une revalorisation du point d'indice de + 3,5 % a été décidée à compter du 1^{er} juillet 2022, puis de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 ; la valeur mensuelle du point d'indice majoré est passée de 4,68€ à 4,92278 € brut. A ce jour, aucune autre mesure d'augmentation n'est annoncée par le gouvernement.

Globalement, la commune a enregistré une hausse de 1.55 % entre 2023 et 2024 avec des charges s'élevant à 5 136 735,49 € contre une hausse de 5.05 % entre 2022 et 2023.

Le prévisionnel des charges nettes des remboursements (assurances) de 5 329 529,48 € baisse de 0,9 %, compte tenu notamment des remboursements comptables liés aux tickets restaurants. Par rapport à l'évolution moyenne annuelle constatée depuis 2017 (6,35%), l'évolution annoncée est nettement meilleure.

Cette évolution est en partie due aux vacances de postes qui ne sont toujours pas pourvues.

En 2025, il doit être tenu compte des mesures réglementaires à effectif constant, des mesures d'actions sociales et salariales mais également de l'adaptation de l'organisation des services aux projet politique et besoins de la population.

1. Les mesures réglementaires :

- Augmentation du taux de l'assurance statutaire : soit un surcoût estimé de 4 863,00 €.
- Augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs territoriaux pour les agents affiliés CNRACL(Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) de 3 points par an pendant 4 ans à compter de janvier 2025: pour cette année, le coût supplémentaire est estimé à 50 000 €
- Augmentation du taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL fixé 9,88 % au 1^{er} janvier 2025 contre 8,88 % en 2024.
- Le glissement vieillesse-technicité est estimé en 2025 à 22 500,00 €
- Recensement de la population : le cout estimé est de 36 736,00 €
- Les anciennes mesures qui doivent être relevées pour expliquer les coûts de la masse salariale à l'échelle du mandat
 - ✓ Indemnité de résidence à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
 - ✓ Attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024
 - ✓ Passage à 366 points de l'indice minimum (plancher) soit un salaire minimum brut de 1 801.73 €.
 - ✓ Revalorisation du point d'indice d'1,5 % en 2023 après 3,5 % en 2022

2. Les mesures d'action sociale et salariale :

Action sociale : la Mairie de Reignier- Esery maintient pour 2025 une action sociale en faveur des agents :

- Adhésion au CNAS : maintien de l'adhésion pour cette année ; coût estimé à 31 000€
- Prise en charge de 50% des chèques déjeuners pour une valeur faciale de 6 € : 36 736 €,
- Participation à la mutuelle santé à hauteur de 20€ par mois au-dessus du minimum légal (9 360€)- 48 agents en bénéficient au 01/01/2025 contre 43 agents fin d'année 2024.
- Participation à la prévoyance dans le cadre de la réforme de la protection sociale : prise en charge à hauteur de 7€ (minimum légal) par mois avec un surcoût estimé à 11 600€

Mesures salariales

- Assurer aux agents contractuels une évolution de leur rémunération comme les titulaires.
- Versement du complément indemnitaire annuel (CIA) : coût estimé à 77 395 €
- Versement du 13^{ème} mois : coût estimé à 237 919 €
- Paiement des heures supplémentaires/complémentaires : 20 600 €
- Paiement des astreintes : 9 800 €

3. Adaptation de l'organisation des services aux projet politique et besoins de la population :

► **Direction Technique et d'Aménagement du Territoire** : pour mémoire, évolution de la direction des services techniques vers une direction technique aménagement du territoire depuis février 2022, afin de pouvoir réaliser les projets structurants dans différents domaines, notamment en termes d'aménagement et de mobilité.

La Direction s'adapte à la temporalité des projets d'aménagement de mobilité et cadre de vie avec la suspension du recrutement d'un chargé de projet. Le recrutement du directeur, dont le poste est vacant depuis septembre 2024, est toujours en cours.

Le service urbanisme et foncier est renforcé avec le passage du poste d'assistant urbanisme de 60 % à 100% soit un surcoût de 15 102,40 €, compte tenu notamment des projets de planification.

Au centre technique municipal (CTM), 2 postes sont actuellement vacants et le recours aux emplois saisonniers d'été est maintenu (3 jeunes).

► **Direction des Ressources :**

Le service finances-marchés voit le temps de travail augmenté avec un impact de 3 925, 23 €. La direction compte également le service propreté des bâtiments. Pour 2025, un effort d'optimisation des postes engagé en 2024 permet une économie de l'ordre d'un poste. Cependant, le fonctionnement, en flux tendu, nécessite le recours à des remplacements en cas d'absences.

La maintenance informatique reste externalisée ; cela impacte les charges générales.

► **Direction Culture et Animation du Territoire :** pour mémoire, suite à la définition du projet culturel de la commune, pour sa mise en œuvre, a été créée une direction culture et animation du territoire au 1^{er} janvier 2023.

Pour 2025, l'équipe est au complet avec une directrice de la culture recrutée au mois de décembre 2024, le chargé de mission culture au 1^{er} mars 2025 et l'assistante en charge notamment des associations à 50% actuellement en poste.

► **Direction des Services à la Population :** la collectivité souhaite maintenir le niveau de qualité du service rendu auprès des enfants avec notamment un ATSEM par classe prévu par la charte, mais également l'accueil des enfants durant la pause méridienne, périscolaires et de centre de loisirs. Les effectifs scolaires prévisionnels ne devraient pas impacter le nombre de classes maternelles et donc le nombre d'ATSEM.

Concernant la crèche, des coûts supplémentaires sont à prévoir du fait du remplacement des agents absents (maladie et congé maternité). Suite à la volonté des communes membres du relais petite enfance (RPE) d'étendre le périmètre d'intervention aux communes d'Arbusigny et La Muraz, un poste à 50% doit être créé pour assurer l'itinérance des ateliers (+18 721,67 €). Pour rappel, ces services petite enfance (RPE et crèche) relèvent du CCAS qui remboursent les charges de personnel à la commune.

La réorganisation du service de restauration scolaire permet d'absorber les augmentations d'effectifs scolaires sans embauche supplémentaire.

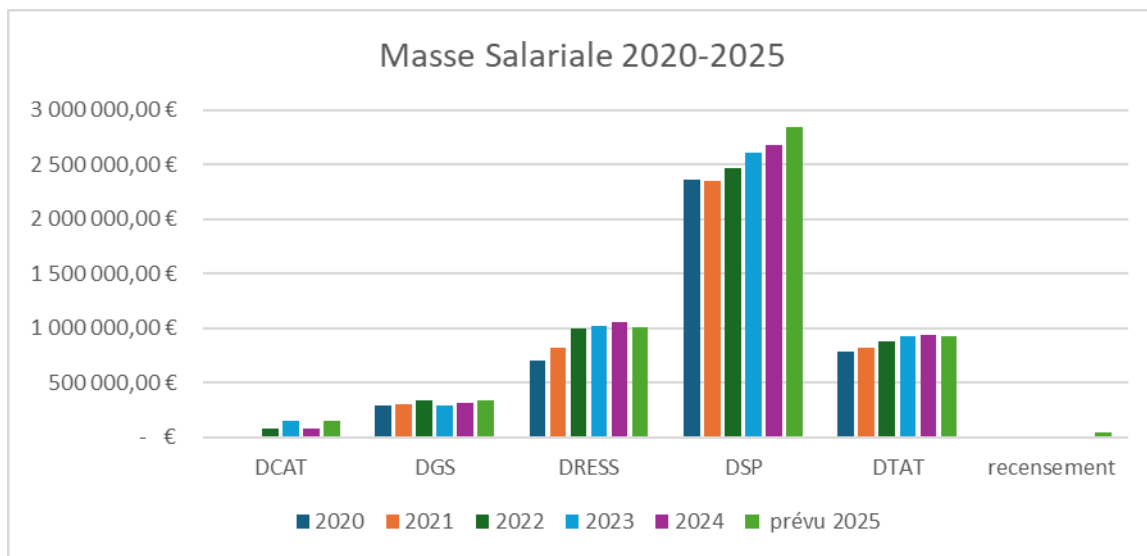
► **Direction Générale des Services :** le service de police pluri-communale créé au 1^{er} janvier 2024 sera au complet au 1^{er} avril 2025 (1 chef de service et 2 gardiens brigadiers). Il est à noter que les coûts liés à ce service portés par la commune seront ventilés entre les communes bénéficiaires qui devraient prendre en charge 46 212, 33 € de la masse salariale.

Compte-tenu de ces éléments l'enveloppe globale à prévoir au budget serait au maximum de 5 411 265, 48 €. Soit une augmentation de 2 440, 45 € par rapport au prévisionnel 2024 (5 408 825.03 €).

L'effectif prévisionnel est de 128 équivalents temps plein.

Pour information, sur les prévisions 2025, le salaire moyen brut de la collectivité est de 2 223.82 € et le salaire médian brut est de 2 226.42 €.

La montée en compétences des agents ainsi que le renouvellement des habilitations professionnelles nécessitent de prévoir un plan de formation prévu au compte 6184 pour 51 500 €.



- **Atténuations de produits (014) : 265 000 € (+42,98 %)** ; au compte 739115 est imputé le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU majoré de l'amende de carence. La majoration étant de 175% l'an dernier, le prélèvement est estimé à 115 000 € ; la somme prévue est nettement plus élevée que l'an dernier, puisque la commune ne bénéficie plus de déduction liée à sa participation au dispositif de bail réel solidaire (BRS) versée en 2021. Au compte 739223 est imputé le prélèvement lié au FPIC estimé à 150 000 € cette année, comme l'an dernier.

- **Autres charges de gestion courante (65) : 1 410 274 €** ; il baisse de 4,18 % par rapport au prévisionnel de l'an dernier.

- Les dépenses liées au service informatique et aux progiciels sont en baisse à 84 527 € (151 313 € l'an dernier) sur les comptes 65811 et 65818. Cette baisse est liée à l'imputation du service informatique externalisé sur le compte 611. Sans ce changement d'affectation, le prévisionnel pour l'informatique est quasi-identique à celui de l'an dernier.
- La subvention d'équilibre à verser au CCAS prévue au compte 657362 est estimée à 465 802€ contre 460 975, 56 € l'an dernier. Celle-ci sera ajustée en fin d'année.
- Le budget affecté aux subventions d'associations (compte 65748) augmente de 3,1 et passe de 304 000 € à 313 560 € pour tenir compte des besoins de financement de plus en plus élevés des associations, notamment de la MJC et de Mélodia; la ventilation sera ajustée selon les propositions des commissions enfance-jeunesse et sports-loisirs-culture-patrimoine

- La provision pour créances douteuses et éteintes est stable à 11 000 € (comptes 6541 et 6542) compte-tenu des informations données par le trésor public.

- Les comptes dédiés aux indemnités d'élus (65311, 65313, 65314, 65315 et 65331) baissent de 1,9% (-3 300 €) compte-tenu de l'ajustement des prévisions de cotisations aux caisses de retraite.

- La contribution au service incendie (compte 6553) reste à 218 295 €.

- Au compte 65568 autres contributions (144 000 €), sont prévus les crédits pour les participations à l'espace nautique du Foron d'un montant de 129 686,18 € montant quasi-identique à celui de l'an dernier. Sont également prévus les crédits des contributions au SRB (1 000 €), au Syane (4 712,95 € au titre de IRVE Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) et à animaux secours (8 313 €).

- **Les charges financières (66) : 312 059,35 €** ; à ce chapitre sont imputés les intérêts des emprunts réalisés (318 037,61 €), et les opérations liées aux intérêts courus non échus à -5 978,26 € (intérêts correspondant à la période n+1 par rapport à l'exercice en cours, qui sont ensuite rattrapés ; ils peuvent donc être parfois négatifs). Par rapport à l'an dernier, ce chapitre baisse de 10,93 %.

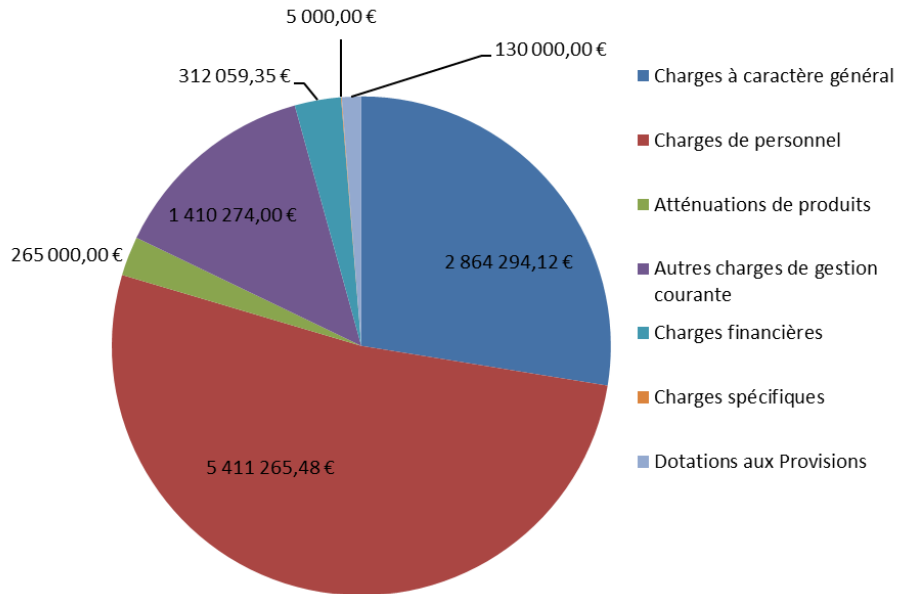
- **Charges spécifiques (67) : 5 000 €** ; ce chapitre concerne les titres annulés et autres charges exceptionnelles. Il est un peu moins élevé que l'an dernier (-1 000 €).

- **Dotations aux provisions (68) : 130 000 €** : il est nettement plus élevé que l'an dernier où les provisions étaient de 39 250,68 €.

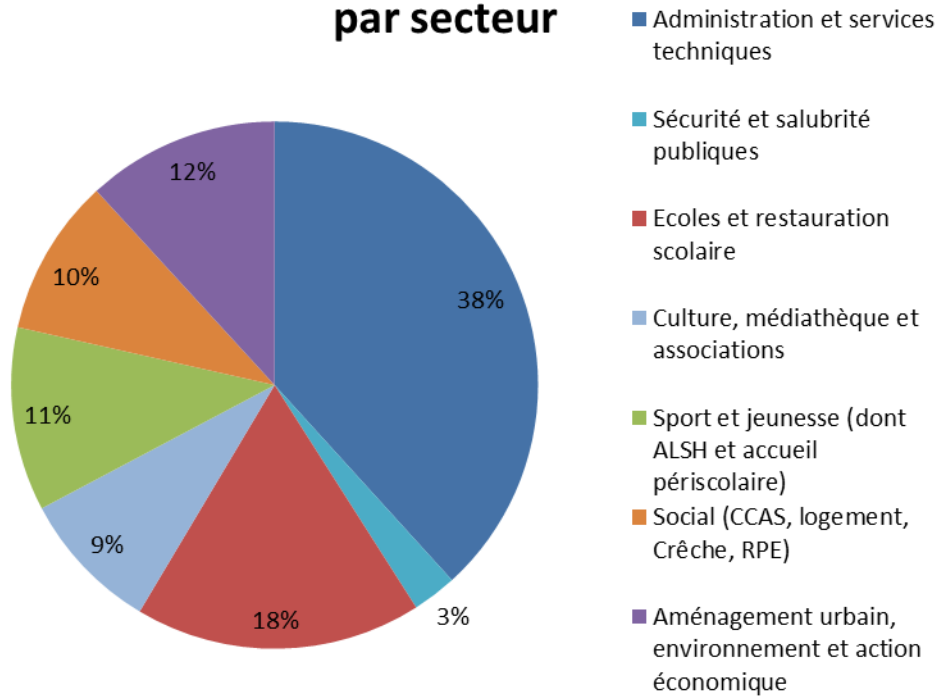
Cette évolution est liée à la provision sur le compte 6815 des indemnités des commerçants de la Grande rue en cas de préjudice avéré lié aux travaux d'aménagement ; il a été provisionné 100 000 € pour cet exercice. Au compte 6817 sont prévues les provisions pour risque des créances à surveiller selon le retour de la trésorerie (30 000 €). Il s'agit des créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses

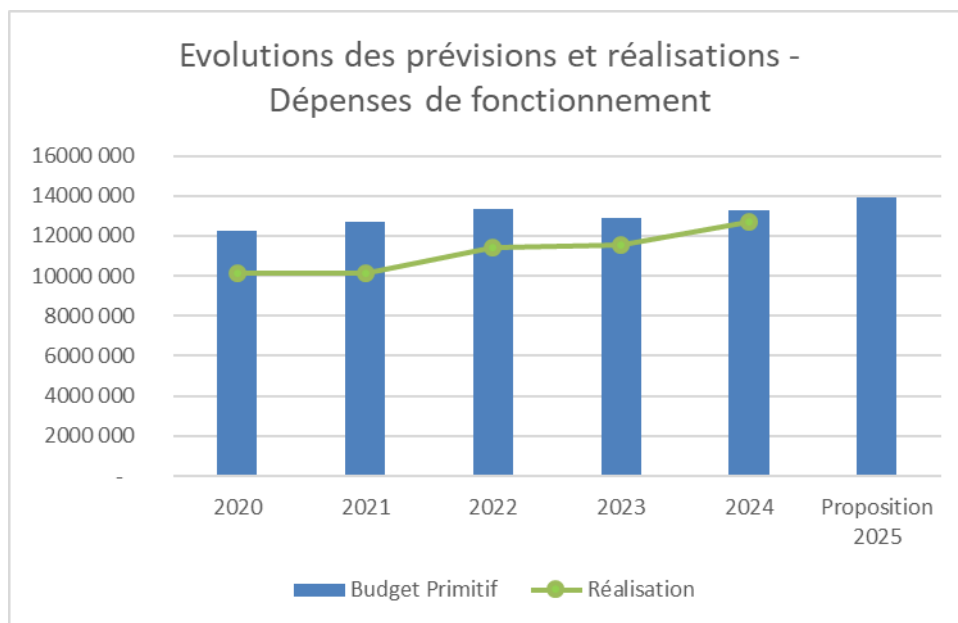
Les dépenses réelles prévisionnelles de gestion (9 943 333,36 €) sont stables par rapport à l'an dernier (9 906 927,89 €) avec une évolution de 0,37 % contre 5,42 % en 2024. Avec les charges financières, le prévisionnel est même en baisse de 0,02 % par rapport à celui de 2024 (10 255 392,71 € en 2025 contre 10 257 291,97 € en 2024). Avec les charges exceptionnelles, le montant total des dépenses réelles de 10 390 392,71 € augmente de 0,85 %. Cette évolution est essentiellement liée aux provisions pour risque. Cette évolution est conforme à celle annoncée dans le DOB, sachant que l'objectif est toujours de maîtriser l'évolution des dépenses réalisées et de les maintenir au plus au niveau de 2024.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



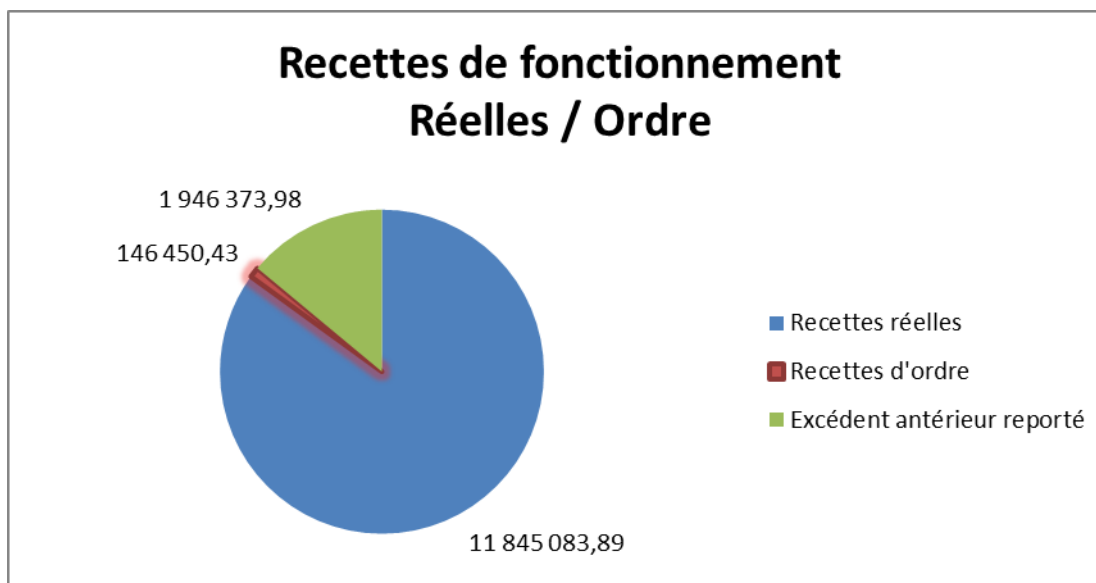
Répartition des dépenses réelles par secteur



Pour information :**Les recettes**

| REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par chapitre | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Proposition BP 2025 | Variation 24/25 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------|
| 013 - Atténuations de charges | 850 000,00 | 900 000,00 | 16 000,00 | 30 400,00 | 12 957,00 | 31 000,00 | 81 736,00 | 163,66% |
| 70 - Produits des services | 793 686,89 | 544 164,67 | 1 418 235,53 | 1 598 631,86 | 1 644 062,00 | 1 832 016,33 | 1 956 521,44 | 6,80% |
| 73 - Impôts et taxes | 4 273 551,00 | 4 312 754,00 | 4 404 508,00 | 4 595 191,00 | 688 958,00 | 688 958,00 | 688 958,00 | 0,00% |
| 731 - Fiscalité locale | | | | | 4 298 811,00 | 4 799 854,00 | 4 995 720,00 | 4,08% |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 3 141 206,00 | 3 193 482,00 | 3 367 534,93 | 3 489 310,00 | 3 554 004,07 | 3 758 455,97 | 3 829 389,00 | 1,89% |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 337 410,00 | 352 900,00 | 230 600,00 | 156 800,00 | 156 000,00 | 143 136,00 | 285 759,45 | 99,64% |
| 76 - Produits financiers | 150,00 | 20,80 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 300,00 | 500,00 | 66,67% |
| 77 - Produits spécifiques | 21 000,00 | 21 000,00 | 5 522,53 | 4 750,00 | 3 000,00 | 300,00 | 6 500,00 | 2066,67% |
| 78 - Reprise sur amortissements, provisions | 2 633,25 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | #DIV/0! |
| TOTAL | 9 419 637,14 | 9 324 321,47 | 9 442 500,99 | 9 875 182,86 | 10 357 892,07 | 11 254 020,30 | 11 845 083,89 | 5,25% |
| Total hors produits exceptionnels | 9 398 637,14 | 9 303 321,47 | 9 436 978,46 | 9 870 432,86 | 10 354 892,07 | 11 253 720,30 | 11 838 583,89 | 5,20% |

Le prévisionnel des recettes réelles hors produits exceptionnels (6 500 €) et produit financier (500 €) d'un montant de 11 845 083,89 € est plus élevé que celui des dépenses réelles (9 950 833,60 €) et est en augmentation de 5,19 % par rapport à l'an dernier (+584 663,59 €). L'évolution est moins importante que l'an dernier qui était de 8,65%, compte tenu notamment du choix de ne pas augmenter les taux des contributions directes.



| Recettes d'ordre de fonctionnement | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Proposition BP 2025 |
|--|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 24 033 | 45 341 | 52 341 | 161 650 | 176 361 | 176 493 | 146 450 |
| TOTAL | 24 033 | 45 341 | 52 341 | 161 650 | 176 361 | 176 493 | 146 450 |

A ces recettes d'ordre et réelles s'ajoute l'excédent antérieur reporté d'un montant de 1 946 373.98 €.

Les opérations d'ordre

Elles comprennent les amortissements des subventions pour 56 894,59 €, 30 000 € de valorisation des travaux en régie, 37 664,70 € de neutralisation de l'assurance dommage-ouvrage du complexe intercommunal sportif et culturel et 21 891,14 € de neutralisation des amortissements de subvention d'équipement. Ces recettes d'ordre d'un montant global de 146 450,43 € s'équilibrent avec les dépenses d'ordre d'investissement.

Observations sur les évolutions des recettes réelles :

- **Atténuations de charges (013) : 81 736 € (+163, 66%)**; sont imputés les remboursements de charges notamment par la sécurité sociale et les assurances des arrêts maladie. Les prévisions sont conformes aux réalisations antérieures. Ce qui vient impacter l'évolution de ce chapitre est l'imputation comptable des parts salariales des tickets-restaurant sur ce chapitre (compte 6479 pour 36 736€).

- **Produits des services (70) : 1 956 521,44 € (+ 6,80 %)**; le remboursement du personnel du CCAS est imputé sur ce chapitre (1 030 087,70 €) et dans la mesure où les charges de personnel du CCAS augmentent de plus de 35 000 €, cette évolution impacte les prévisions de ce chapitre. Les prévisions de recettes liées aux services de restauration scolaire, accueils périscolaire et extrascolaire augmentent par rapport à l'an dernier raisonnablement compte-tenu des prévisions d'activité de ces services (+ 60 000 €).

Le compte affecté au remboursement de frais par des tiers (compte 70878) augmente de 29 000 € compte tenu notamment des charges de maison médicale à refacturer estimées à 25 000 €.

- **Impôts et taxes (73) : 688 958 €**

Il s'agit de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes. Celle-ci est stable à 688 958 €, dans la mesure où il n'y a pas eu de nouveau transfert de charges vers Arve et Salève.

- **Fiscalité locale (731) : 4 995 720 € (+ 4,08 %)**

- les impôts directs locaux : avec le prévisionnel des bases revalorisées en moyenne à + 1,70 %, le montant attendu est de 4 365 613 € sans augmentation des taux d'imposition.

Lors du débat d'orientations budgétaires, le prévisionnel sur la base de l'année dernière était de 4 400 000 €. Suite à la transmission de l'état fiscal 1259 par la direction générale des finances publiques, le produit attendu a dû être revu à la baisse ; les bases prévisionnelles de la TH et du TFPNB sont revues à la baisse, de même que le coefficient correcteur.

Pour mémoire, suite au débat d'orientations budgétaires et l'actualisation des données par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), les taux proposés sont :

| | | 2024 | 2025 |
|--------------|------------------------|--------------|----------------|
| THRS | Bases | 1 155 278 € | 982 100 € |
| | Taux | 13,41% | 13,41 % |
| | Produit | 154 923 € | 131 700€ |
| | Majoration | 85 473 € | 72 237 € |
| TFPB | Bases | 11 428 734 € | 11 810 000 € |
| | Taux | 29,15 % | 29,15 % |
| | Produit | 3 331 476 € | 3 442 615 € |
| | Coefficient correcteur | 673 694 € | 630 387 € |
| TFPNB | Bases | 157 306 € | 159 000 € |
| | Taux | 55,77% | 55,77 % |
| | Produit | 87 730 € | 88 674 € |
| TOTAL | | 4 333 296 € | 4 365 613 € |

-la taxe additionnelle aux droits de mutation (compte 73123 est estimée à 400 000 € (+14 %). Le produit est difficilement estimable, compte tenu de son évolution aléatoire liée à l'investissement immobilier et du contexte économique. Son produit de 2023 (396 678 €) avait enregistré une baisse importante de 30% (+ de 170 000 €) et était inférieur au produit de 2018. En 2024, alors que les crédits avaient été estimés prudemment à la baisse, le produit a augmenté de presque 28 % et s'est élevé à 507 695 € ; il reste néanmoins plus bas que ce qu'il avait été perçu en 2021 et 2022. Il est raisonnable de prévoir un produit de l'ordre de 400 000€ à ajuster en cours d'année.

- les droits de place (compte 73154) sont quasi-stables à 33 180 €

- les taxes sur les pylônes électriques (compte 73132) et la consommation finale d'électricité (perçue et reversée par le SYANE, compte 73141) sont estimées respectivement à 21 027 € et 170 000€, soit une prévision de + 11 000 €.

- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE compte 73174) devrait être de l'ordre de 5 900 €.

- **Dotations et participations (74) : 3 829 389 € (+ 1,89%)**

- La dotation forfaitaire est estimée à 423 000 € soit un peu moins de ce qu'il avait été perçu l'an dernier, compte tenu de la population ; pour mémoire, il n'y a plus de prélèvement supplémentaire lié à la contribution au redressement des finances publiques

- La dotation de solidarité rurale est estimée à 162 900 € conformément à ce qu'il a été perçu l'an dernier ; compte tenu des incertitudes, mieux vaut être prudent.

- Le FCTVA relative aux dépenses de fonctionnement éligibles 2024 (compte 744) est prévu à 24 361 €

- La prévision des fonds frontaliers (compte 7488) est estimée raisonnablement à 2 800 000 € compte-tenu des réalisations antérieures et des incertitudes quant à son montant.

- La participation de la CAF au fonctionnement des services d'accueil péri et extrascolaire est imputée au compte 747888 (180 000 €). Il s'agit des prestations de service variables selon l'activité du service et du bonus territoire versé dans le cadre de la convention de territoire globale (CTG) en lieu et place de l'ancien dispositif contrat enfance-jeunesse (CEJ). Les crédits prévisionnels baissent de 20 000 € par rapport à l'an dernier compte tenu des réalisations antérieures, aux prévisions 2025, au fait que la part liée à la ludothèque est directement versée à cette association et au fait que la prestation liée à l'activité jeune est incertaine.

A ces crédits, vient s'ajouter la participation de CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets diffus pour 7 000 €.

- La dotation pour les passeports et cartes d'identité est estimée à 18 597 € (compte 7485) compte-tenu du nombre de documents délivrés par an et du rendement du dispositif d'accueil.

- Au compte 74718, autres participations de l'Etat, est prévue la participation de l'Etat au titre du dispositif de la cantine à 1 € (25 000 €).

- Les allocations compensatrices de l'Etat correspondant à la compensation des exonérations d'impôts décidées par l'Etat sont prévues au compte 74833 pour 119 264 € compte-tenu des données fiscales transmises par l'Etat.

- La participation des communes au service de police pluri-communale est prévue au compte 74741 pour 54 400 €

- **Autres produits de gestion courante (75) : 285 759,45 € (+99,64%)**

Les recettes attendues des loyers (compte 752) sont légèrement en baisse par rapport à l'an dernier. Pour mémoire, compte-tenu de la cession du bail de la gendarmerie à la communauté de communes Arve et Salève l'an dernier, la commune ne perçoit plus les loyers liés depuis le dernier trimestre 2024. Les prévisions de loyer de la maison médicale compensent pour moitié cette perte.

Il est imputé sur ce chapitre le remboursement par la communauté de communes de sa part de la garantie de dommage-ouvrage souscrite pour le complexe intercommunal sportif et culturel. Le montant de 66 959,45 € est également prévu en dépense.

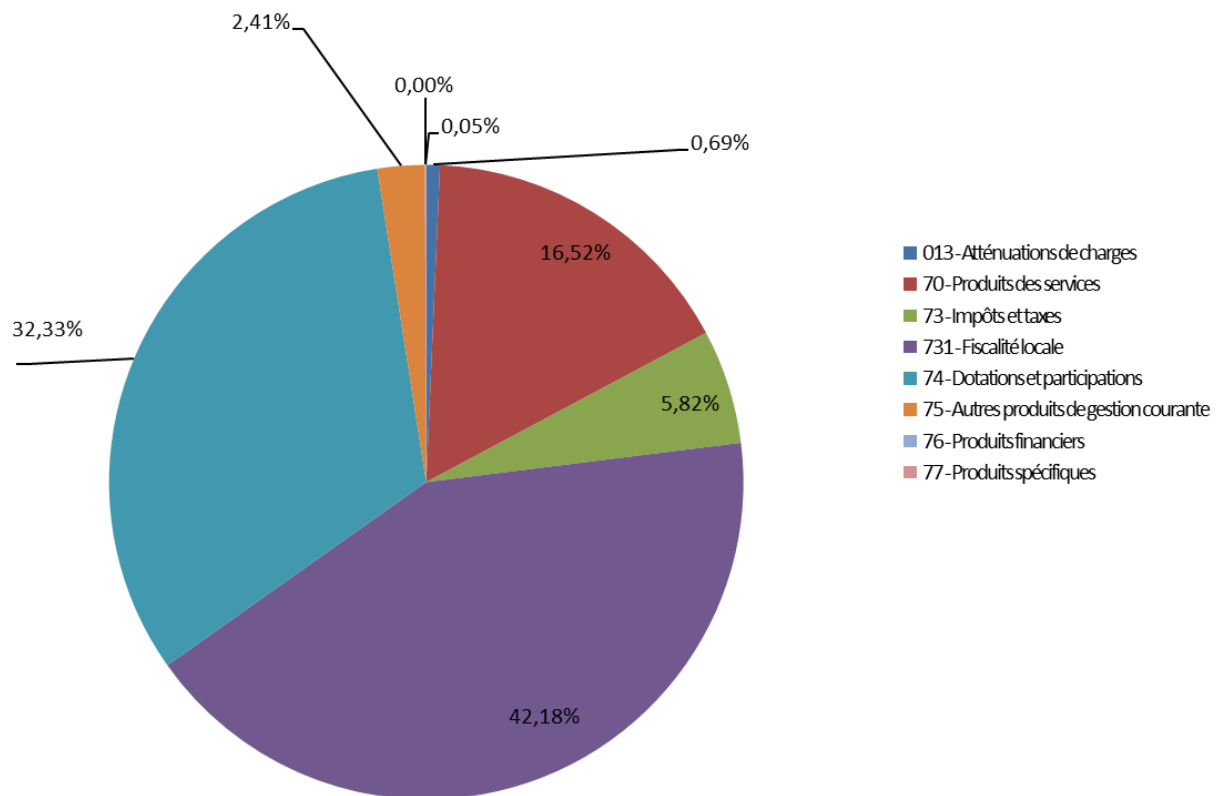
Il est également prévu le remboursement par le budget chaleur d'une partie des avances consenties par la commune pour un montant de 70 000 €. Pour mémoire, la commune a versé sur le budget « chaleur », en 2015 et 2016, deux avances remboursables d'un montant global de 650 000 €. En 2017, il lui a été remboursé 350 000 € et en 2018, 80 000 €. En 2019, il a pu être remboursé 50 000 €. Il restera ainsi à rembourser la somme de 100 000 € par le budget chaleur.

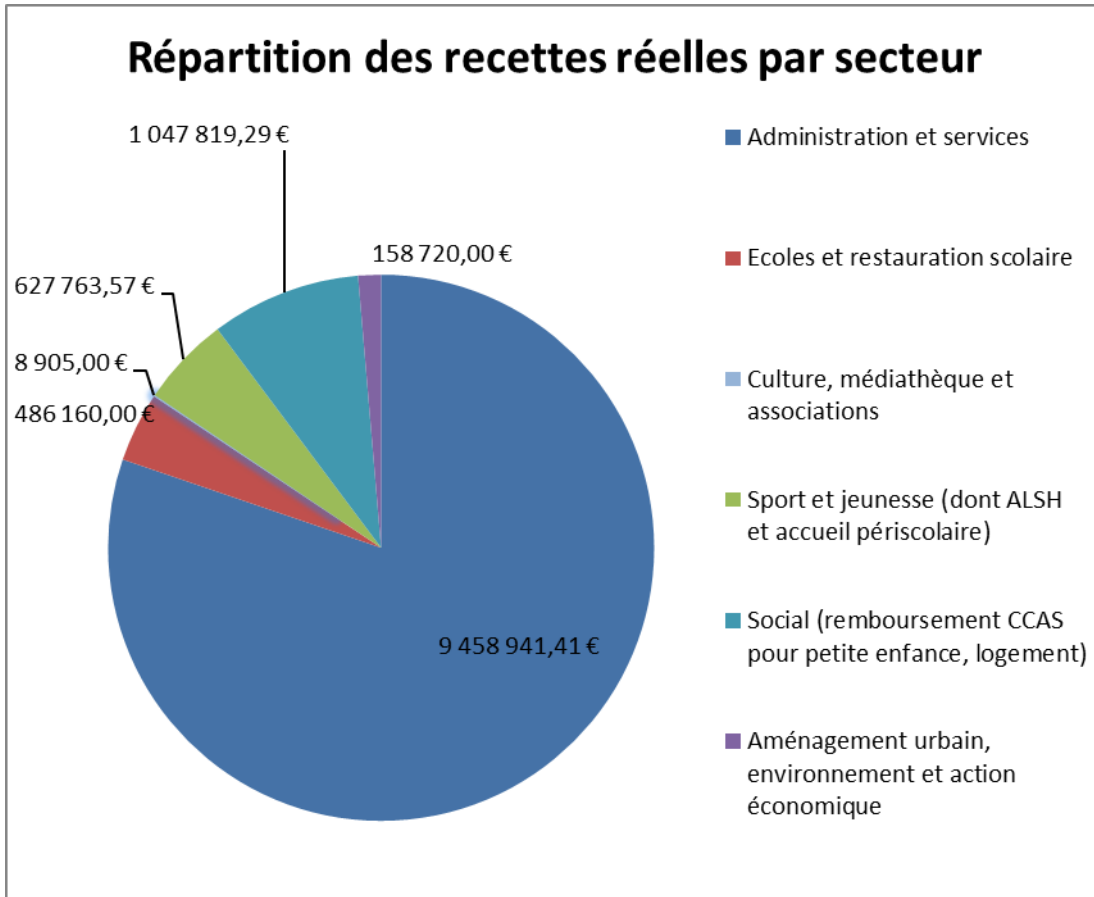
Les remboursements de la communauté de communes et du budget chaleur expliquent le quasi-doublement du prévisionnel de ce chapitre.

- **Produits financiers (76) : 500 €** ; il s'agit de dividende versé par la Compagnie du Rhône (CNR).

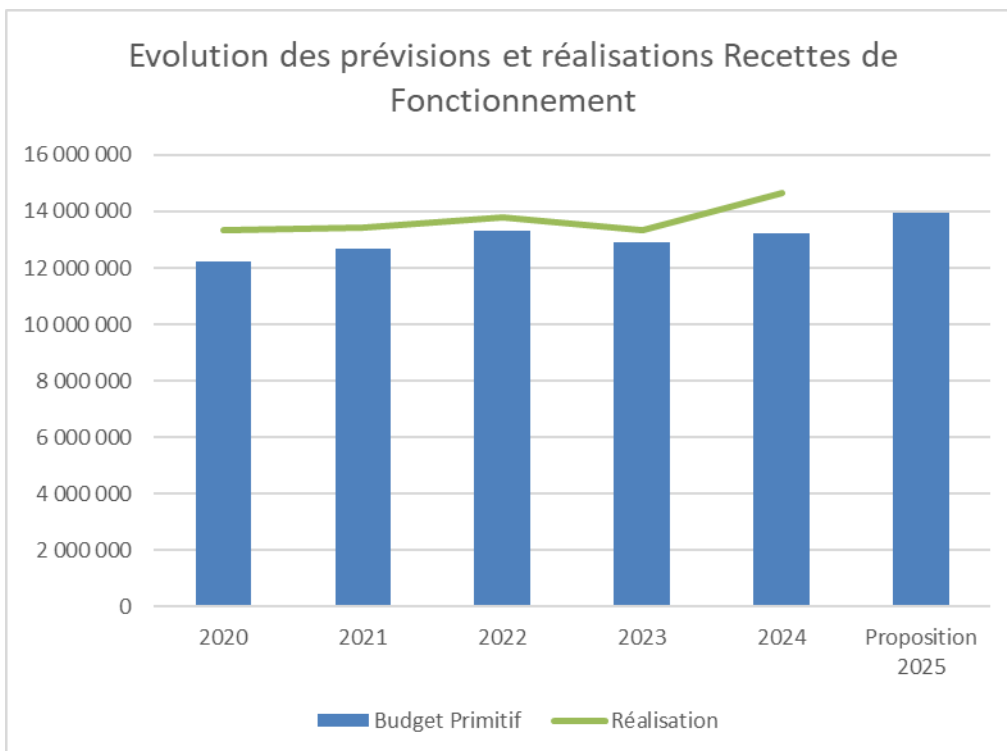
- **Produits spécifiques (77) : 6 500 €**, sont imputés à ce chapitre les annulations de mandat et les remboursements de sinistres connus au moment de la préparation du budget. Notamment, il est prévu l'annulation du paiement de la taxe sur les logements vacants payée en 2024 à tort.

Structure des recettes réelles de fonctionnement





Pour information :

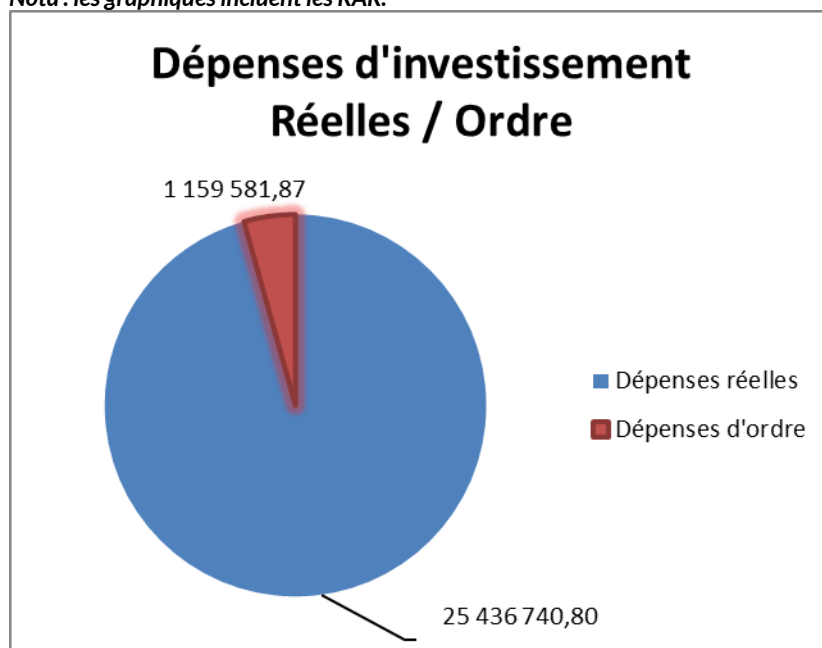


La section d'investissement

Les dépenses

| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT par chapitre | BP 2020 | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | - | | 5 000 | 27 269 | 0 | 0 |
| 13 - Subventions d'investissement | - | | | | | 1 850 000 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 1 093 814 | 1 108 578 | 5 383 029 | 776 803,91 | 702 690,73 | 725 728,50 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 206 197 | 678 965 | 468 042 | 251 725 | 122 556,20 | 120 353,48 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 50 000 | 265 000 | | 42 140 | 0 | 9 172,86 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 3 527 505 | 1 937 198 | 3 373 222 | 3 059 368 | 3 894 577,23 | 3 340 193,82 |
| 23 - Immobilisations en cours | 4 067 626 | 5 798 765 | 8 499 081 | 6 264 389 | 8 056 533,31 | 9 300 437,09 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 214 011 | 164 688 | 162 434 | 162 434 | 182 216,93 | 90 855,05 |
| 45 - Opérations pour compte de tiers | 2 439 880 | 4 843 703 | 4 028 000 | 3 953 441 | 9 089 942,18 | 10 000 000 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES (restes à réaliser inclus) | 11 599 032 | 14 796 897 | 21 918 807 | 14 537 569 | 22 048 516,68 | 25 436 740,80 |
| DEPENSES D'ORDRE | 45 341 | 52 341 | 836 836 | 608 562 | 1 171 493,27 | 1 159 581,87 |
| DEFICIT ANTERIEUR | | | | | | |
| TOTAL | 11 599 032 | 14 796 897 | 22 755 643 | 15 146 131 | 23 220 009,95 | 26 596 322,67 |

Nota : les graphiques incluent les RAR.



Les opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre d'un montant de 1 159 581,87 € sont réparties en deux chapitres :

- **Chapitre 040 « opération entre section » 146 450,43 €** : ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre de fonctionnement.

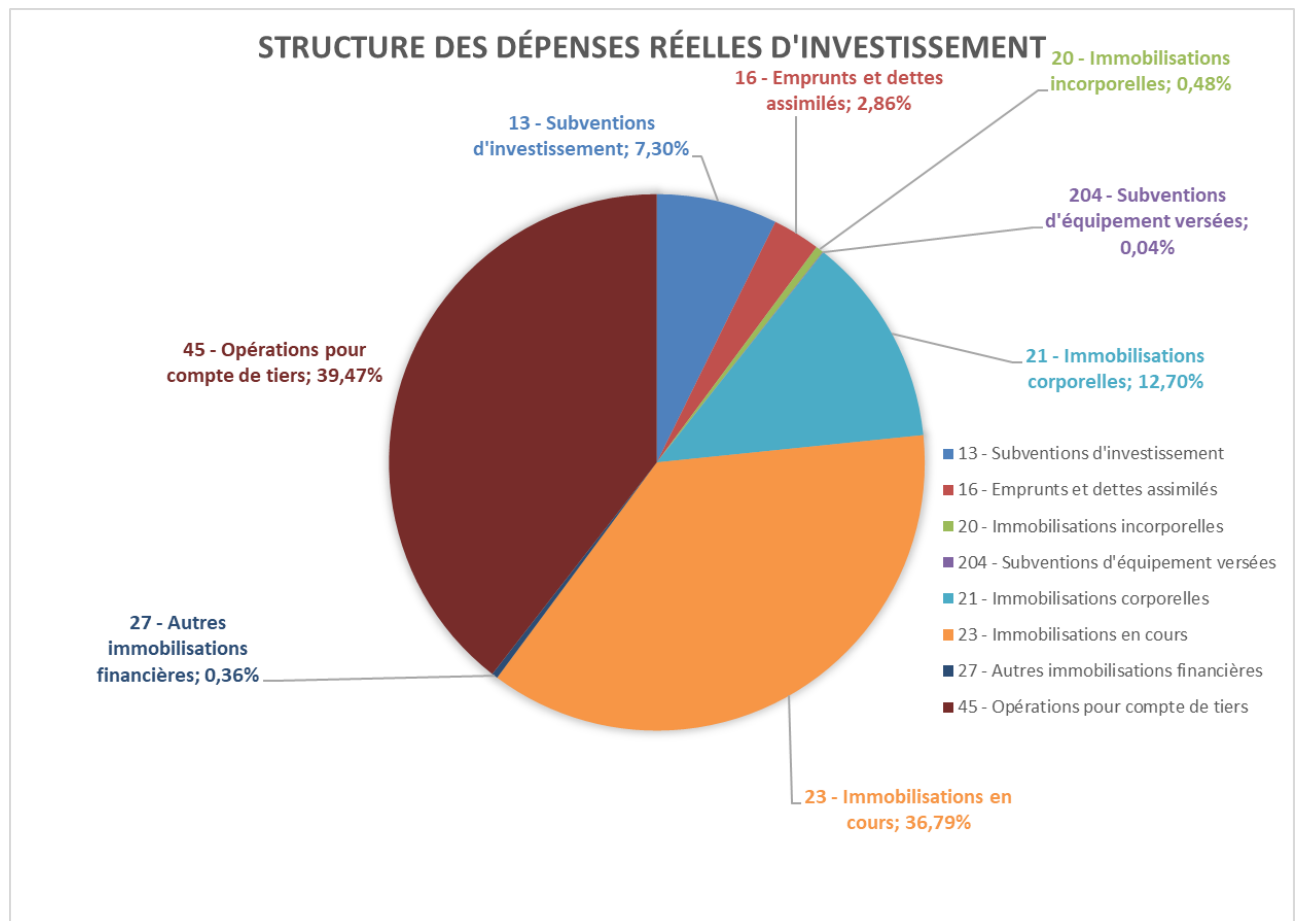
Elles comprennent les amortissements des subventions pour 56 894,59 €, 30 000 € de valorisation des travaux en régie, 37 664,70 € de neutralisation de l'assurance dommage-ouvrage du complexe intercommunal sportif et culturel et 21 891,14 € de neutralisation des amortissements de subvention d'équipement.

- **Chapitre 041 « opérations patrimoniales » 1 013 131,44 €** : ces dépenses d'ordre s'équilibrent avec les recettes d'ordre d'investissement.

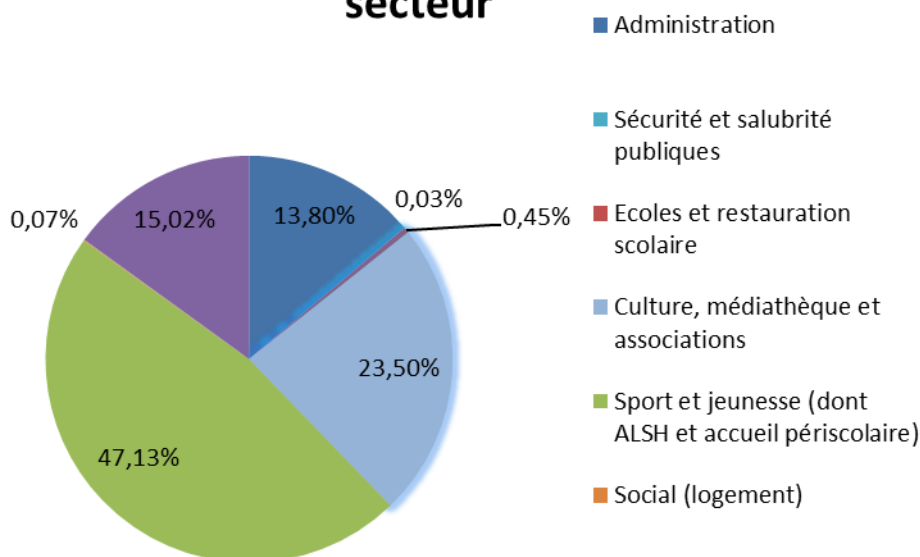
Il s'agit du remboursement comptable pour 995 000 € des avances pour travaux dans le cadre de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel et de la participation du Syane à l'enfouissement des réseaux de la rue des écoles pour 18 131,44 €.

Les dépenses réelles

Compte-tenu des capacités de financement de la commune, les crédits des opérations d'équipement ne sont ouverts qu'en cas de certitude d'obtention de financements, sauf pour les opérations déjà engagées et les demandes de financement en cours d'instruction. Le budget sera modifié en cas de notification de subventions.



Répartition des dépenses réelles par secteur



Les dépenses d'équipement de 12 770 157,25 € se ventilent comme suit :

Les restes à réaliser (290 360,14 €) sont inclus (en rouge dans le tableau). L'opération 320 sert de variable d'équilibre à la section.

| | |
|---|-------------------|
| 125 - Aménagements des Rocailles -35 848 € | |
| MOE | 8 148,00 |
| Réparations des toilettes existants | 27 700,00 |
| 173 - Giratoire Route de l'Eculaz AP - 2 259,60 € | |
| Création d'un giratoire route de l'Eculaz :frais | 2 259,60 |
| 174 - Opération rue des Écoles (AP/CP) - 237 558,66€ | |
| MOE rue des écoles et rue du collège, travaux de mise en œuvre plan de circulation, étude Syane | 237 558,66 |
| 175 - Cœur de Ville - 212 325 € | |
| Parc de l'hôpital | 108 000,00 |
| Acquisitions foncières parc | 104 325,00 |
| 177- Local Activités Médicales -15 000 € | |
| Aménagement intérieur | 15 000,00 |
| 21 - BATIMENTS SCOLAIRES - 108 484,70€ | |
| Ecole Rose des Vents [67] | 40 000,00 |
| Ecole Rose des Vents [21] | 11 491,28 |
| Groupe scolaire d'Arculinges Ésery [64] | 35 714,95 |

| | |
|---|--------------|
| Groupe scolaire des Vents Blancs [85] | 9 049,97 |
| Ecole du Joran [65] | 6 430,50 |
| Ecole du Môlan/Joran [66] | 5 798,00 |
| 300 - ACTIVITES CULTURELLES (MJC, MEDIATHEQUE, LUDOTHEQUE) - 9 800 € | |
| MJC | 6 800,00 |
| Médiathèque | 3 000,00 |
| 310 - PATRIMOINE - 3 931,84 € | |
| Eglise de Reignier RAR | 931,84 |
| Logements communaux | 3 000,00 |
| 320 - Opérations foncières - 2 530 787,08€ | |
| Terrains | 2 530 787,08 |
| 420 - ENFANCE JEUNESSE - 1 359,24 € | |
| Matériel mini camps et cour espace du Foron | 1 359,24 |
| 52 - Opération Grande Rue - 2 646 598,83 € | |
| Etude AMO Moe et travaux rue phase centre | 2 646 598,83 |
| 822 - Aménagement de voiries diverses et réseaux - 297 775,92 € | |
| Réparation Collecteur EP chemin des Favules | 5 963,24 |
| Cunette enrobé chemin des Favules | 5 879,40 |
| Remplacement EP collecteur chemin des Moulins | 20 726,42 |
| Travaux de réseaux chemin de Moulins | 10 906,80 |
| Travaux réseaux EP chemin des Bordes | 3 205,60 |
| Borne électrique parking de la Mairie | 9 172,86 |
| Panneaux signalisation verticale | 7 013,57 |
| Enrochement chemin des rocailles | 1 800,00 |
| Marquage Horizontal | 1 926,60 |
| Aménagement chemin de St Romain (convention Velsol) | 25 593,83 |
| Honoraires création piste cycle RD19 (Ingérop) | 29 616,00 |
| Reprise chaussée chemin de Nanteux | 4 971,60 |
| Route de Saint Ange (élargissement de voirie) | 3 000,00 |
| Aménagement route de Cry à finir | 8 000,00 |
| Marquage au sol rue des lavandières+ éclairage + marquage + tapis d'enrobé | 55 528,46 |
| Chemin piéton rue des greffions fin des trottoirs vers chez "Conte" | 1 000,00 |
| Sécurisation goulet Méran | 5 000,00 |
| Raccordement rond-point complexe/gendarmerie - rte de Cry | 45 000,00 |
| Eclairage public Route de l'éculaz | 5 471,54 |
| Eclairage public Chemin de la pelle | 5 000,00 |
| Eaux pluviales allée du cimetière | 12 000,00 |
| Poteaux incendie | 26 000,00 |
| Rue de Méran sécurisation trottoir | 5 000,00 |
| 823 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET URBAINS -169 561,00 € | |
| Colombarium Reignier | 24 630,00 |
| Colombarium Esery | 2 400,00 |

| | |
|--|--------------|
| Cimetière Esery à agrandir | 34 960,00 |
| Cimetière Esery à agrandir | 95 040,00 |
| Rue du Môle plantation secteur 1 remplacement buis | 4 531,00 |
| Arborisation autres rues | 2 000,00 |
| Support Totem église Reignier (Parking) | 5 000,00 |
| Illumination de Noël | 1 000,00 |
| 830 - Environnement Divers - 66 589,37 € | |
| Restauration Pont des Favules | 23 375,23 |
| CSE Eculaz | 10 214,14 |
| CSE | 25 000,00 |
| Arceaux vélos | 5 000,00 |
| Installation Gestion technique des bâtiments GTB et Installation sous compteurs | 3 000,00 |
| 87 - Complexe intercommunal culturel et sportif opération spécifique - 5 884 000€ | |
| Travaux | 5 884 000,00 |
| 93 - PUP Sur Combe - 424 416€ | |
| (RAR) Aménagement routier PUP | 7 140,00 |
| Aménagement routier PUP | 417 276,00 |
| 95 - Administration générale et Bâtiments Administratifs - 94 561,01€ | |
| WIFI Mairie | 7 810,80 |
| Logiciel PDF | 1 000,00 |
| Matériel informatique Urbanisme | 3 700,00 |
| Matériel informatique et mobilier | 15 000,00 |
| (RAR) Modification PLU | 5 230,21 |
| Modification PLU | 61 150,00 |
| Machines à laver Mairie et service entretien | 670,00 |
| 96 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - 21 321€ | |
| Matériel | 882,00 |
| Machine à pneu | 2 500,00 |
| Appareil pour purger freins | 500,00 |
| Ordinateur atelier | 800,00 |
| Alarme intrusion | 6 639,00 |
| Aire de lavage | 10 000,00 |
| 961 - POLICE PLURI COMMUNALE - 7980€ | |
| Matériel technique | 2 980,00 |
| Aménagement locaux | 5 000,00 |

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des crédits à hauteur de 12 770 157,25 € pour l'année 2025.

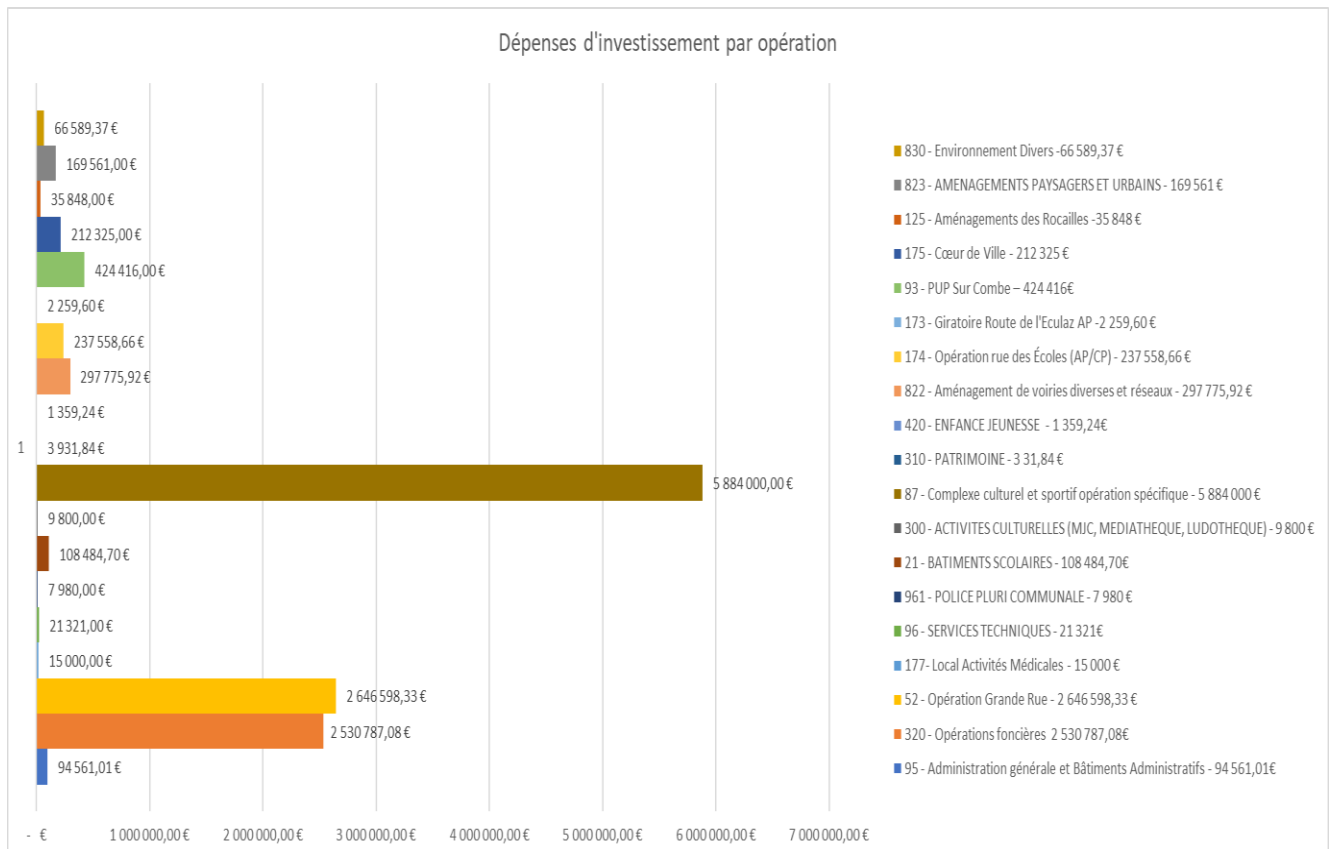
Les autres dépenses réelles d'investissement sont constituées de :

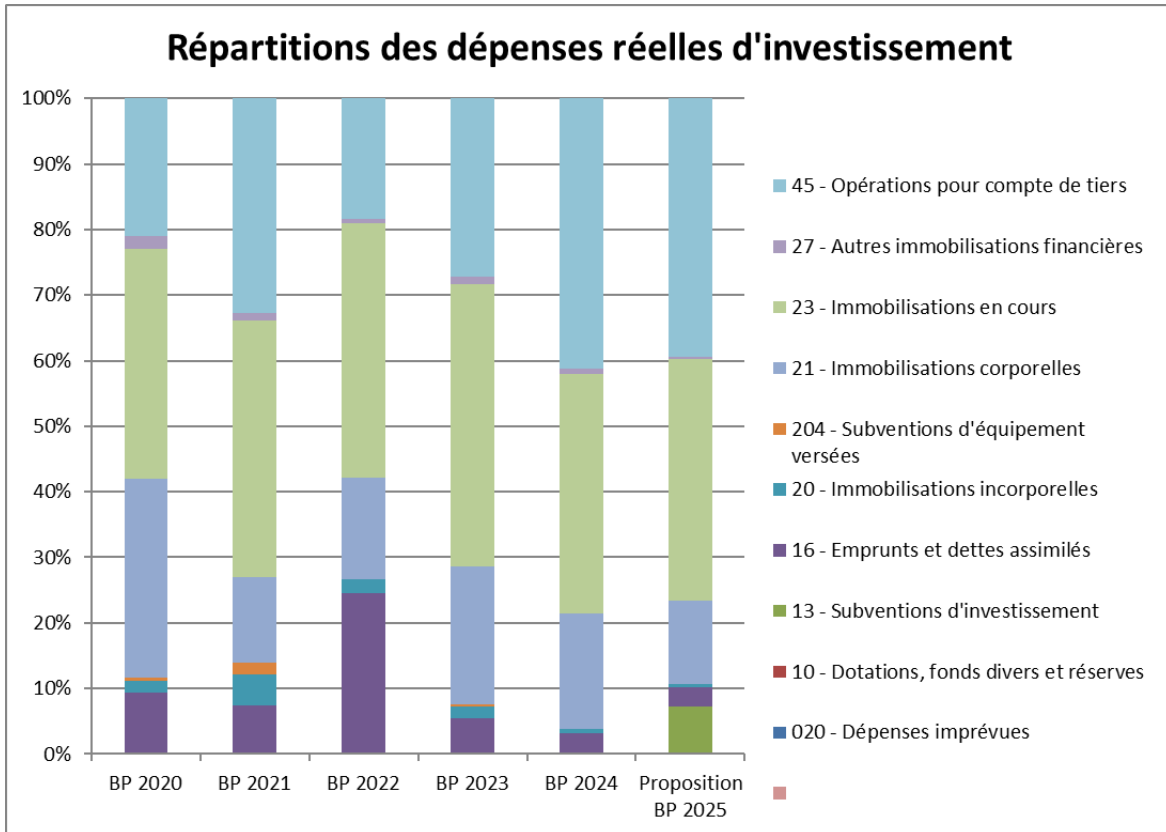
| Chapitre 13 - Subventions 1 850 000€ | |
|--|--------------|
| Remboursement subvention région Arve et Salève | 1 850 000,00 |

| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées – 725 728,50 € | |
|--|------------|
| Remboursement du capital | 711 728,50 |
| 165- Dépôts et cautionnements reçus | 14 000 |

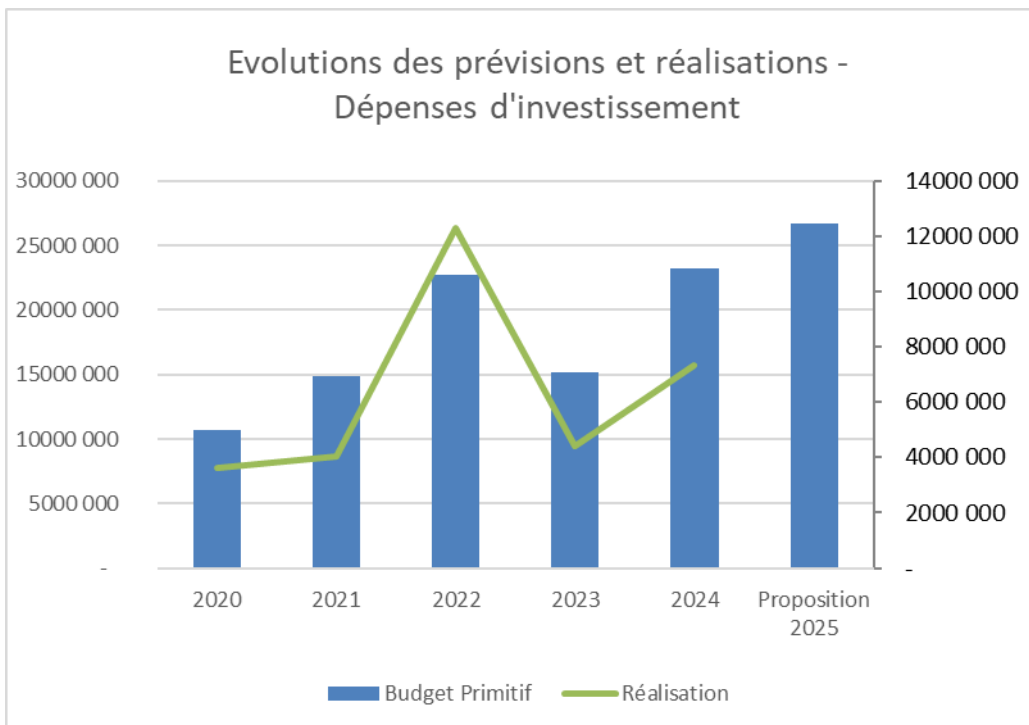
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières – 90 855,05€ | |
|---|-----------|
| Portages EPF | 90 855,05 |

| Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers – 10 000 000 € | |
|--|------------|
| Projet de construction complexe intercommunal sportif et culturel : part Arve&Salève pour le gymnase et la base départementale de tennis | 10 000 000 |





Pour information :

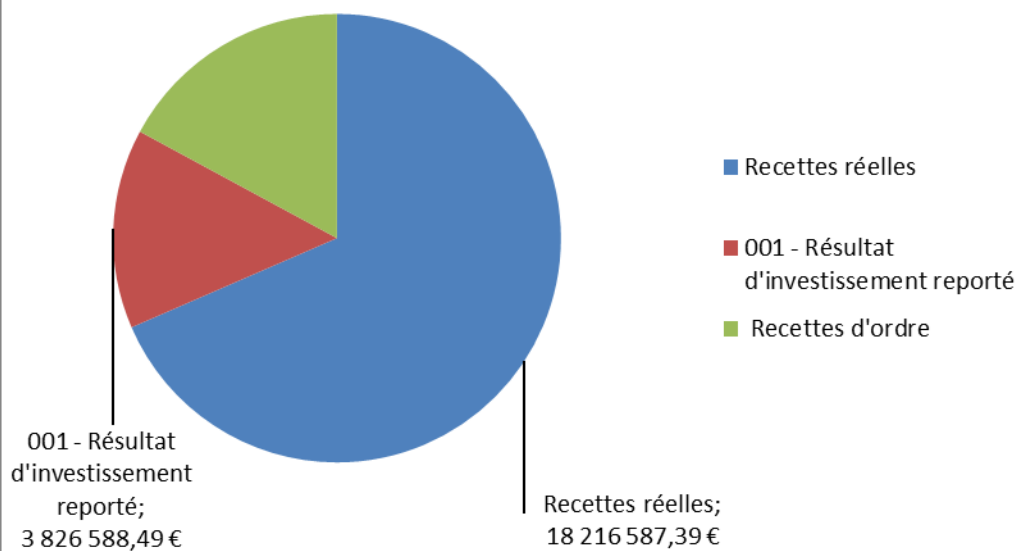


Les recettes

| RECETTES D'INVESTISSEMENT par chapitre | BP 2020 | BP2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Proposition BP 2025 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| 024 - Produits des cessions | 661 500 | 500 | | 500 | 800 000 | 900 000 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 589 064 | 410 896 | 1 053 767 | 673 648 | 500 000 | 743 839 |
| 13 - Subventions d'investissement | 976 558 | 2 186 788 | 2 085 344 | 2 325 123 | 5 092 598,76 | 6 513 801,79 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | - | - | 7 576 134 | 0 | 0 | 0 |
| 165 - Dépôts et cautionnement reçus | 2 000 | 2 000 | 1 500 | 2 000 | 5 000 | 5 000 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | | | | | 0 |
| 23- Immobilisations en cours | 315 080 | | | | | 0 |
| 27-Autres immobilisations financières | | | | | | 53 946,60 |
| 45 - Opérations pour compte de tiers | 2 439 880 | 4 843 703 | 4 028 000 | 3 953 441 | 9 089 942, 18 | 10 000 000 |
| TOTAL DES RECETTES REELLES (restes à réaliser inclus) | 4 984 081 | 7 443 887 | 14 744 745 | 6 954 712 | 15 487 540,94 | 18 216 587,39 |
| RECETTES D'ORDRE | 2 114 462 | 2 133 548 | 2 901 376 | 2 956 649 | 3 936 740,23 | 3 681 153,55 |
| EXCEDENT ANTERIEUR | 3 088 455 | 3 739 368 | 3 653 336 | 4 648 545 | 3 795 728,78 | 3 826 588,49 |
| VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021) | 1 457 374 | 1 532 436 | 1 456 186 | 586 224 | 356 093,02 | 871 993,24 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 11 644 373 | 14 849 238 | 22 755 643 | 15 146 131 | 23 220 009,95 | 26 596 322,67 |

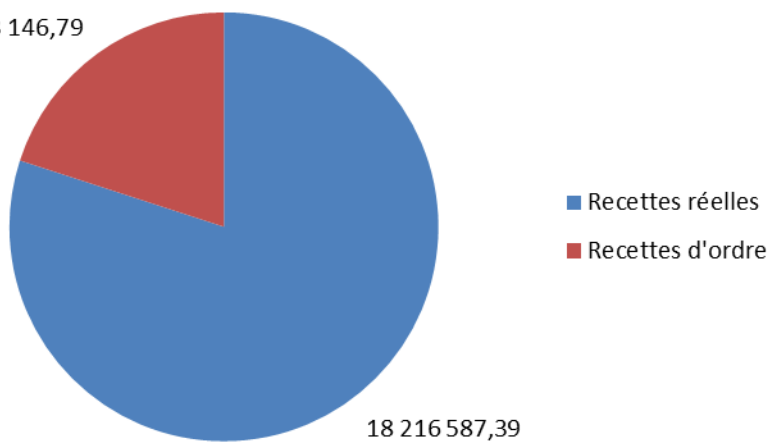
Recettes d'investissement 2025

Recettes d'ordre; 4 553 146,79 €



Recettes d'investissement Réelles / Ordre

4 553 146,79

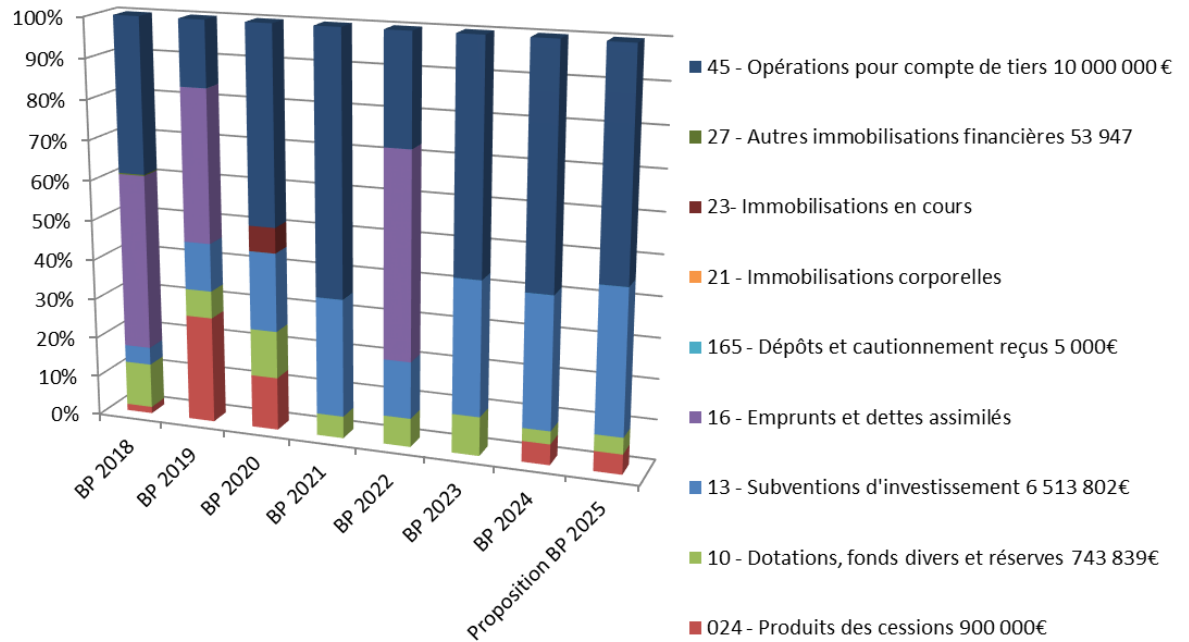


Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :

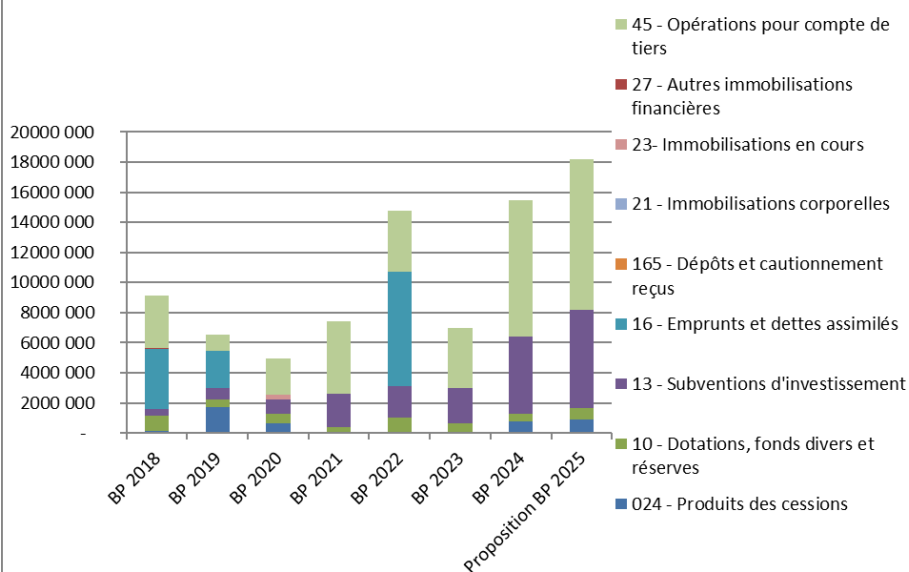
Les restes à réaliser sont inclus (en rouge dans le tableau).

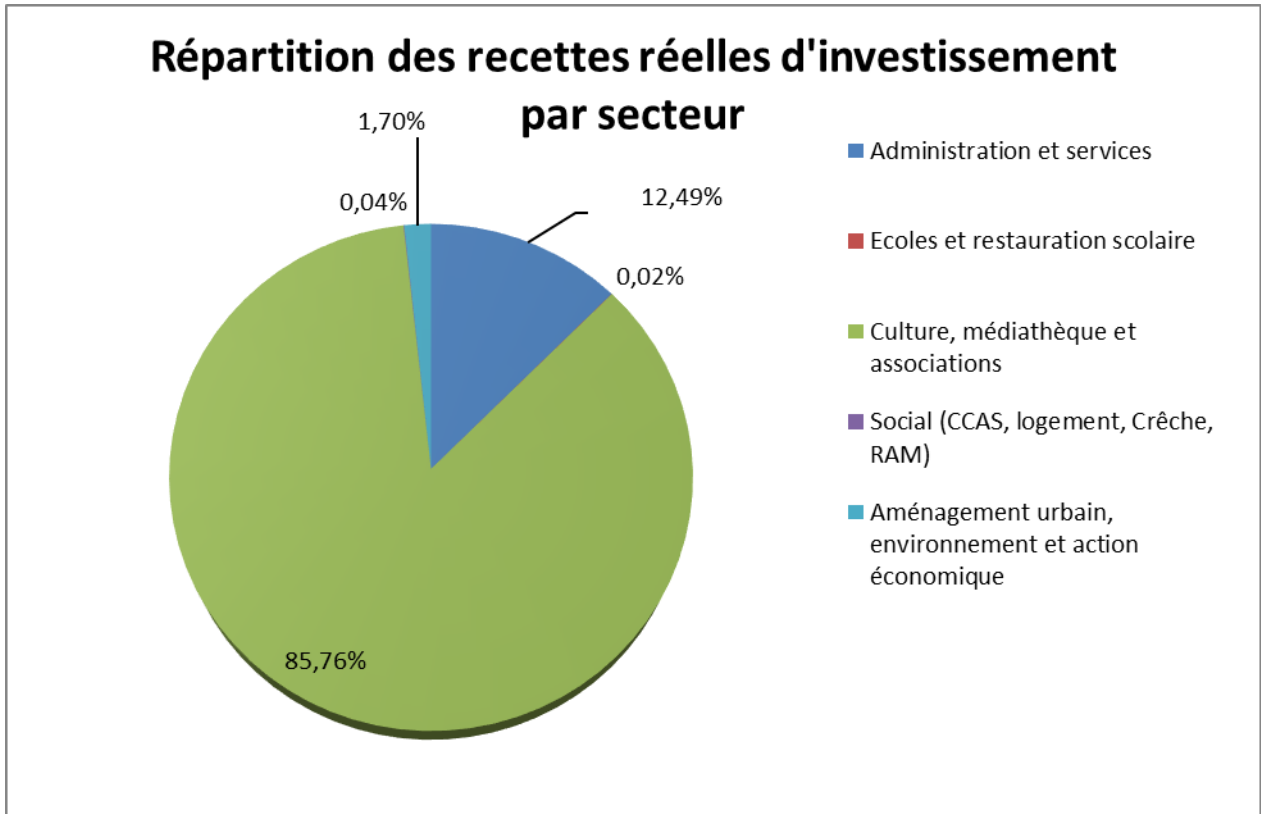
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves -743 839 € | | |
|---|---------------|--|
| 10222 - F.C.T.V.A. | 643 839,00 | FCTVA dû pour les travaux de 2024 |
| 10226 - Taxe d'aménagement | 100 000,00 | |
| 13 - Subventions d'investissement -6 513 801,79€ | | |
| 1312 - Régions | 80 000,00 | Dojo du complexe sportif |
| 1312 - Régions | 1 200 000,00 | Plan de relance pour espace culturel |
| 1313 - Départements | 711 369,00 | Subvention culture |
| 1313- Départements | 557 738,00 | DPC Grande rue |
| 1313 - Départements | 84 010,40 | Convention maison médicale |
| 1313- Départements | 100 000,00 | CDAS Maison médicale |
| 1312 - Régions | 1 850 000,00 | Part Arve&Salève plan de relance |
| 131414 - Subventions communes | 2 660,00 | Participation police pluri-communale |
| 1315 - Subvention Groupement GFp | 8 274,60 | Participation Arve&Salève 20% Serveur |
| 1318 - Autres | 13 344,46 | ADEME pour le complexe |
| 1321- Etat | 76 259,40 | Plan vélo pour la rue des écoles |
| 1321- Etat | 625 149,00 | Fonds verts grande rue |
| 1321- Etat | 20 010,00 | Crêt pelé |
| 1322 - Régions | 19 360,00 | Bonus bourg centre pour les agréés |
| 1322 - Régions | 147 111,70 | Ecole de la Rose des vents |
| 1322 - Régions | 17 294,33 | City stades |
| 1323-Département | 100 000,00 | CDAS 2023 pour école Rose des Vents |
| 1328- Autres | 96 371,00 | Subvention CAF école Rose des Vents |
| 1328 - Autres (département) | 108 000,00 | CD74 pour rabatement cycles au collège |
| 1328 - Autres | 112 080,00 | Agence de l'eau Désimperméabilisation Grande rue |
| 1328 - Autres | 19 324,00 | Arve pure CTM |
| 1338 - Participation autres | 14 332,90 | Participation Velsol |
| 1347 - Dotation de soutien à l'investissement | 77 435,00 | Ecole Rose des Vents |
| 1336 - Participations pour voirie et réseaux | 100 000,00 | PUP Sur Combes |
| 1336 - Participations pour voirie et réseaux | 112 139,00 | Avenant n°2 PUP Sur Combes |
| 1346- DETR | 61 539,00 | DETR Rose des vents |
| 1346- DETR | 200 000,00 | DETR Rue des écoles et du collège |
| 165- Dépôts et cautionnements reçus- 5 000 € | | |
| 27- Autres immobilisations financières - 53 946,60 € | | |
| 27638- Créance autres établissements publics | 53 946,60 | Remboursement du budget chaleur de l'avance sur investissement consentie l'an dernier pour le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la 2 ^{ème} extension du réseau de chaleur |
| 45 - Opérations pour compte de tiers - 10 000 000 € | | |
| 458215 - Base départementale de tennis | 10 000 000,00 | Part intercommunale du complexe |

Répartition des recettes d'investissement



Evolution des recettes d'investissements





Les recettes d'ordre

Elles sont réparties en trois chapitres :

- Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : 871 993,24 €
- Chapitre 040 « opération entre section » 2 668 022,11 € : il s'agit de l'amortissement pour 2 654 424.84 € et de l'étalement de la charge des assurances dommage-ouvrage pour 13 597.27 €. Ces recettes d'ordre s'équilibrent avec les dépenses d'ordre de fonctionnement.
- Chapitre 041 « opérations patrimoniales » 1 013 131,44 € : ces recettes d'ordre s'équilibrent avec les dépenses d'ordre d'investissement. Elles sont constituées du remboursement comptable pour 995 000 € des avances pour travaux dans le cadre de l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel et de la participation du Syane à l'enfouissement des réseaux de la rue des écoles pour 18 131,44 €.

Pour information :

